

Le Conseil départemental
aux côtés des Valdoisiens

val
d'oise **V**
le département

Mesure d'Accompagnement
en Economie Sociale
et Familiale



UNE AIDE DU DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

« L'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale (AESF)
est une mesure d'aide à domicile assurée dans le cadre
de l'Aide Sociale à l'Enfance. »

Article L-222-3 du code de l'action sociale et des familles



valdoise.fr

Qu'est-ce que l'AESF ?

L'AESF est une mesure d'accompagnement social personnalisé qui vient en aide aux parents d'enfants mineurs pour :

- ▶ prévenir la dégradation des conditions de vie de l'enfant ;
- ▶ prendre en compte ses besoins ;
- ▶ assurer les conditions nécessaires à son développement, sa sécurité et son épanouissement.





Est-ce que je suis éligible à l'AESF ?

Vous pouvez bénéficier de l'AESF si :

- ▶ vous avez au moins un enfant mineur à charge et rencontrez des difficultés financières ;
- ▶ vous êtes inquiets de l'impact de ces difficultés sur ses conditions de vie : logement, alimentation, santé, tenue vestimentaire, activités nécessaires à son épanouissement,...



Comment faire une demande ?

- ▶ L'accompagnement peut se faire à votre demande ou sur proposition d'un travailleur social avec votre accord.
- ▶ Une fois la demande validée par le Département, l'accompagnement sera réalisé par un travailleur social spécialisé du Service Social Départemental avec qui vous préciserez, dans un contrat écrit, les actions à mener au cours de cette intervention.
Ce contrat sera signé entre le Département et vous.
- ▶ Sa durée varie entre 6 et 12 mois, il peut être renouvelé si nécessaire.



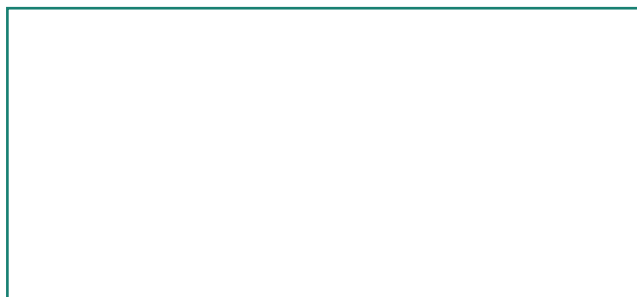
L'AESF demande un engagement réciproque entre la personne accompagnée et les équipes du Département. Elle nécessite de votre part une implication totale :

- ▶ honorer les rendez-vous ;
- ▶ permettre au travailleur social d'y associer vos enfants ;
- ▶ permettre l'accès à l'ensemble de vos documents administratifs et vos relevés de compte ;
- ▶ participer activement aux actions définies dans le contrat.



Pour plus d'informations,
contactez le Service Social Départemental
de votre lieu de résidence :

Mettre le cachet du TISMS ou de l'antenne



Contactez la cellule MASP/AESF
Vulnérabilité au 01 34 25 37 40

